

N° D'ORDRE : 2020-58

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 9 JUIN 2020

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain, M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h34) – Mme BECCHINO-BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIE Eric – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien (arrivée à 18h35) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**18-DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LES DEPENSES RELATIVES AUX FRAIS DE GESTION ET
D'ENTRETIEN DU SITE DE LA COUDOULIERE – PROPRIETE
L'ERMITAGE**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du conseil départemental correspondant au montant maximal attribué, dans le cadre des dépenses relatives aux frais de gestion et d'entretien du site de la Coudoulière – Domaine l'Ermitage, pour l'année 2020.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au conseil départemental.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention correspondant au montant maximal attribué, auprès du Conseil départemental pour les dépenses relatives aux frais de gestion et d'entretien du site de la Coudoulière, propriété l'Ermitage.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 16 Juin 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT